



DÉCISION
du **- 6 MAR. 2024**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 16 janvier 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 16 janvier 2024, portant sur:

un crédit de 100 000 francs destiné au renouvellement de la flotte de téléphones mobiles du service de la police municipale (SPM)

est approuvée.



Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO

V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1571 III
SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

**Crédit de 100 000 francs destiné à financer le renouvellement de la
flotte de téléphones mobiles du Service de la police municipale (SPM)
(PR-1571 III)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 65 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destinés à financer le renouvellement de la flotte de téléphones mobiles du Service de la police municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Certifié conforme :

La Secrétaire:


Yasmine Menétrey

Le Président:


Pierre de Boccard